Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_176-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24/11/2025
Délibération n°9

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	57
Vote	
Pour	57
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Jean-Luc LEVESQUE, délégué de Pipriac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Bernard RYO, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Daniel GLOUX

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – INTEGRATION DES BUDGETS RELATIFS AUX ZONES D'ACTIVITE DANS LE BUDGET LOTISSEMENTS – PARCS D'ACTIVITE

La présente délibération a pour objet de procéder à l'intégration des budgets de zones d'activités dans un budget unique "lotissements - parcs d'activités", à compter du 1er janvier 2026.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-président

REDON Agglomération dispose actuellement de 9 budgets relatifs aux lotissements et parcs d'activités économiques.
Il est proposé, dans un souci de simplification et d'une meilleure vision globale de ces activités, de regrouper l'ensemble de ces budgets dans le budget 14528 « Lotissements – Parcs d'activités ».
Pour rappel, le budget 14528, anciennement intitulé « Parc d'activités des Vallées du couchant », avait été renommé en « Lotissements – Parcs d'activités », par délibération du 16 décembre 2024, en vue de cette fusion.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_176-DE

La liste des budgets regroupés au sein du budget 14528 est la suivante :

Code budget SGC	Libellé budget
14504	LOT DU VERGER ST PERREUX
14505	LOT BILAIS LE COUTURIER ALLAIRE
14506	LOT ZA DES BAUCHES ST NICOLAS
14507	LOT BOURG NEUF RIEUX
14510	LOT LA VILLE DINAIS PLESSÉ
14512	LOT ZA GUÉMENE PENFAO
14514	LOT CAP OUEST TR3 ALLAIRE
14515	LOT ZA LANDE ST JEAN TR4 SM

L'intégralité des actifs et passifs existants sera transférée sur ce budget à compter du 1er janvier 2026.
En revanche, chaque lotissement ou parc d'activité continuera à faire l'objet d'un suivi individualisé (comptabilité analytique). Les opérations d'ordre de transfert, opérations non budgétaires, seront effectuées par le comptable public.

Enfin, il convient de rappeler que ces budgets sont assujettis à TVA.

VU la nomenclature M57 ;

VU la délibération CC_2024_204 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 novembre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité, dans un souci de simplification, de regrouper les budgets de Parcs dans un budget unique.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de clore les budgets 14504, 14505, 14506, 14507, 14510, 14512, 14514, 14515 au 31 décembre 2025 ;**
- **d'approuver le regroupement des budgets 14504, 14505, 14506, 14507, 14510, 14512, 14514, 14515 dans le budget 14528 – Lotissements – Parcs d'activités, à compter du 1er janvier 2026 ;**
- **d'approuver le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif existants sur le budget 14528 – Lotissements – Parcs d'activités ;**
- **de confirmer que le comptable public est chargé, pour ce qui le concerne, des écritures permettant d'appliquer la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 24/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel GLOUX

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34